# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 05.06.2018 Version 18.0

## aSECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

| | |
|---|---|
| Code produit | 114753 |
| Nom du produit | Test chlorures Méthode colorimétrique avec comparateur à disque rotatif 3 - 6 - 10 - 18 - 30 - 60 - 100 - 180 - 300 mg/l $Cl^-$ MColortest™ |
| | Cl-1 |
| Numéro d'Enregistrement REACH | Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3. |

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|---|---|
| Utilisations identifiées | Réactif pour analyses<br>Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals (www.merckgroup.com). |

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| Société | Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440 |
| Service responsable | LS-QHC * e-mail: prodsafe@merckgroup.com |

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

## SECTION 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290

Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage.(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

*Pictogrammes de danger*

*Mention d'avertissement*

Danger

*Mentions de danger*

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

*Conseils de prudence*

Prévention

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Etiquetage réduit (≤125 ml)**

*Pictogrammes de danger*

*Mention d'avertissement*

Danger

*Mentions de danger*

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

*Conseils de prudence*

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P308 + P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contient: Acide nitrique

**2.3 Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

Nature chimique Solution d'acide nitrique.

**3.1 Substance**

Non applicable

**3.2 Mélange**

**Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

*Nom Chimique (Concentration)*

| No.-CAS | Numéro d'enregistrement | Classification |
|---|---|---|
| Acide nitrique *(>= 10 % - < 20 % )* | | |

*La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.*

| | | |
|---|---|---|
| 7697-37-2 | 01-2119487297-23-XXXX | Liquide comburant, Catégorie 2, H272<br>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290<br>Toxicité aiguë, Catégorie 1, H330<br>Corrosion cutanée, Catégorie 1A, H314 |
| Fer(III) nitrate *(>= 10 % - < 20 % )* | | |
| 10421-48-4 | 01-2119978293-27-XXXX | Matière solide comburante, Catégorie 3, H272<br>Irritation cutanée, Catégorie 2, H315 |

Irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

*Conseils généraux*

Le secouriste doit se protéger.

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), éviter le vomissement (danger de perforation). Appeler immédiatement un médecin. Eviter les tentatives de neutralisation.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Concerne les composés solubles du fer: en cas d'ingestion, nausée et vomissements. Après résorption de quantités importantes: troubles cardio-vasculaires. Effet toxique sur le foie et les reins.
Concerne les nitrites/nitrates en général: la résorption de quantités importantes provoque une méthémoglobinémie.
Vomissements avec du sang, mort
Irritation et corrosion, Toux, Insuffisance respiratoire
Danger de perte de la vue !

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés*

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

*Moyens d'extinction inappropriés*

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
gaz nitreux, azote oxydes

### 5.3 Conseils aux pompiers

*Équipements de protection particuliers des pompiers*
Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

*Information supplémentaire*
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

## SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Conseil pour les secouristes:

Equipement de protection, voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10). Ramasser avec un absorbant pour liquides, par exemple le Chemizorb®. Evacuer pour élimination. Nettoyer la zone contaminé.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger*
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

*Mesures d'hygiène*
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs*
Pas de récipients en métal.

*Conditions de stockage*
Bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle
**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

*Composants*

| Base | Valeur | Valeurs limites seuil | Remarques |
|---|---|---|---|
| *Acide nitrique (7697-37-2)* | | | |
| EU ELV | Limite d'exposition de courte durée (STEL) : | 1 ppm<br>2,6 mg/m3 | |
| INRS (FR) | Valeur Limite Court Terme | 1 ppm<br>2,6 mg/m3 | Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI) |

**Dose dérivée sans effet (DNEL)**

*Acide nitrique (7697-37-2)*

| | | | |
|---|---|---|---|
| DNEL travailleurs, long terme | Effets locaux | par inhalation | 1,3 mg/m3 |

**Procédures recommandées de contrôle**

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s atisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

**Concentration prédite sans effet (PNEC)**

*Acide nitrique (7697-37-2)*
PNEC donnée non disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique**
Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir section 7.1.

**Mesures de protection individuelle**
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

*Protection des yeux/du visage*
Lunettes de sécurité à protection intégrale

*Protection des mains*

contact total:

| | |
|---|---|
| Matière des gants: | Caoutchouc nitrile |
| Épaisseur du gant: | 0,11 mm |
| Délai de rupture: | > 480 min |

contact par éclaboussures:

| | |
|---|---|
| Matière des gants: | Caoutchouc nitrile |
| Épaisseur du gant: | 0,11 mm |
| Délai de rupture: | > 480 min |

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dermatril® L (contact total), KCL 741 Dermatril® L (contact par éclaboussures).
Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

*Autres équipement de protection*
Vêtements de protection résistants aux acides

*Protection respiratoire*
nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.
Type de Filtre recommandé: Filtre E-(P2)
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| Forme | liquide |
| Couleur | jaune clair |
| Odeur | faible |
| Seuil olfactif | Pas d'information disponible. |
| pH | à 20 °C<br>acide |

| | |
|---|---|
| Point de fusion | Pas d'information disponible. |
| Point d'ébullition | Pas d'information disponible. |
| Point d'éclair | Non applicable |
| Taux d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Pas d'information disponible. |
| Limite d'explosivité, inférieure | Non applicable |
| Limite d'explosivité, supérieure | Non applicable |
| Pression de vapeur | Pas d'information disponible. |
| Densité de vapeur relative | Pas d'information disponible. |
| Densité | 1,19 gcm3<br>à 20 °C |
| Densité relative | Pas d'information disponible. |
| Hydrosolubilité | à 20 °C<br>soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Pas d'information disponible. |
| Température de décomposition | Pas d'information disponible. |
| Viscosité, dynamique | Pas d'information disponible. |
| Propriétés explosives | Non classé parmi les explosifs. |
| Propriétés comburantes | Pouvoir oxydant |

### 9.2 Autres données

| | |
|---|---|
| Corrosion | Peut être corrosif pour les métaux. |

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Oxydants

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion avec :

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:

Métaux, Métaux alcalins, Métaux alcalino-terreux, alliages de métaux, oxydes de métaux, Alcools, Aldéhydes, Amines, anhydrides, aniline, Ammoniaque, déchets basiques, hydrures, composés halogèné, oxydes non métalliques, halogénures non métalliques, composés d'hydrogène non métalliques, non-métaux, phosphures, nitrures, lithium siliciure, hydrogène peroxyde, substances organiques combustibles, substances oxydables, solvant organique, Cétones, Nitriles, composés nitrés organiques, hydrazine et dérivés, acétylides, acides, Fluor

Dégagement de gaz ou de vapeurs dangereux avec :

Cuivre, Mercure

### 10.4 Conditions à éviter

aucune information disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Cellulose
Métaux
Au contact de métaux dégage du gaz d'hydrogène.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie: voir paragraphe 5.

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Mélange**

*Toxicité aiguë par voie orale*
Symptômes: En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l 'oesophage et de l 'estomac.

*Toxicité aiguë par inhalation*

Symptômes: irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences possibles:, lésion des voies respiratoires, Après une phase de latence:, L'inhalation peut provoquer des oedèmes des voies respiratoires.

*Toxicité aiguë par voie cutanée*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Irritation de la peau*
Mélange provoque des brûlures.

*Irritation des yeux*
Mélange provoque des lésions oculaires graves. Danger de perte de la vue !

*Sensibilisation*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Mutagénicité sur les cellules germinales*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Cancérogénicité*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité pour la reproduction*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Tératogénicité*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Danger par aspiration*
Ces informations ne sont pas disponibles.

### 11.2 Information supplémentaire

En cas d'absorption:
Vomissements avec du sang, fortes douleurs (danger de perforation!), lésions des tissus, mort
Concerne les nitrites/nitrates en général: la résorption de quantités importantes provoque une méthémoglobinémie.
Concerne les composés solubles du fer: en cas d'ingestion, nausée et vomissements. Après résorption de quantités importantes: troubles cardio-vasculaires. Effet toxique sur le foie et les reins.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Composants**

*Acide nitrique*

*Toxicité aiguë par inhalation*
CL50 Rat: > 2,65 mg/l; 4 h ; vapeur
OCDE ligne directrice 403

*Mutagénicité sur les cellules germinales*
*Génotoxicité in vitro*
Test de Ames
Salmonella typhimurium
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

*Fer(III) nitrate*

*Toxicité aiguë par voie orale*
DL50 Rat: 3.250 mg/kg (RTECS) Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes :

## SECTION 12. Informations écologiques

**Mélange**

**12.1 Toxicité**
Pas d'information disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**
Pas d'information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Pas d'information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**
Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité c himique n'est requise/n'est menée.

**12.6 Autres effets néfastes**
*Information écologique supplémentaire*
Effets biologiques:
Effet nocif par modification du pH. Même en cas de dilution cette substance peut former des mélanges cautérisants avec l'eau. Danger pour l'eau potable. Ne provoque pas de consommation biologique de l'oxygène.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

**Composants**
*Acide nitrique*

*Biodégradabilité*

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

*Coefficient de partage: n-octanol/eau*
log Pow: -2,3
OCDE ligne directrice 107
Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

*Constante dHenry*
2482 Pa*m³/mol
Méthode: (calculé)
(bibliographie) Se répartit de préférence dans l'air.

*Fer(III) nitrate*
*Toxicité pour les poissons*
CL50 Leuciscus idus(Ide): 10 - 20 mg/l(Hommel)

*Biodégradabilité*

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

*Coefficient de partage: n-octanol/eau*
Non applicable pour les substances inorganiques

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

*Méthodes de traitement des déchets*
Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local es et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les con teneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les pr ocessus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous conta cter en cas de questions supplémentaires.

## SECTION 14. Informations relatives au transport

**Transport par route (ADR/RID)**

| | |
|---|---|
| **14.1 Numéro ONU** | UN 3316 |
| **14.2 Nom d'expédition des Nations unies** | Trousse chimique |
| **14.3 Classe** | 9 |
| **14.4 Groupe d'emballage** | II |
| **14.5 Dangereux pour l'environnement** | -- |
| **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | oui |
| Code de restriction en tunnels | E |

**Transport par voies d'eau intérieures (ADN)**

Non pertinent

**Transport aérien (IATA)**

| | |
|---|---|
| **14.1 Numéro ONU** | UN 3316 |
| **14.2 Nom d'expédition des Nations unies** | CHEMICAL KIT |
| **14.3 Classe** | 9 |
| **14.4 Groupe d'emballage** | II |
| **14.5 Dangereux pour l'environnement** | -- |
| **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | non |

**Transport maritime (IMDG)**

| | |
|---|---|
| **14.1 Numéro ONU** | UN 3316 |
| **14.2 Nom d'expédition des Nations unies** | CHEMICAL KIT |
| **14.3 Classe** | 9 |
| **14.4 Groupe d'emballage** | II |
| **14.5 Dangereux pour l'environnement** | -- |
| **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | oui |
| No EMS | F-A S-P |

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**
Non pertinent

LES INDICATIONS DE TRANSPORT S'APPLIQUENT A L'EMBALLAGE ENTIER !

## SECTION 15. Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*Réglementations UE*

| | |
|---|---|
| Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) | 96/82/EC<br>La Directive 96/82/CE ne s'applique pas |
| | SEVESO III<br>Non applicable |
| Restrictions professionnelles | Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. |
| Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone | non réglementé |
| Réglementation (CE) N 850/2004 du Parlement européen et du Conseil européen du 29 avril 2004 sur les polluants organiques persistants et modifia nt la directive 79/117/CEE | non réglementé |
| Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) | Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57). |

*Législation nationale*

Classe de stockage 6.1A

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

## SECTION 16. Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

| | |
|---|---|
| H272 | Peut aggraver un incendie; comburant. |
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |

### Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

### Étiquetage

*Pictogrammes de danger*

*Mention d'avertissement*

Danger

*Mentions de danger*

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

*Conseils de prudence*

Prévention

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contient: Acide nitrique

**Signification des abréviations et acronymes utilisés**

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous h ttp://www.wikipedia.org.

**Représentation régionale**

Millipore SAS * 39 Route Industrielle de la Hardt * 67120 Molsheim * France * Tél.: +33 (0) 825 045 645 * Fax: +33(0)825 045 644 * Email: FRCustomerService@merckgroup.com * Order On-line: www.millipore.com

*Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.*

## SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

| | |
|---|---|
| Code produit | 114753 |
| Nom du produit | Test chlorures Méthode colorimétrique avec comparateur à disque rotatif 3 - 6 - 10 - 18 - 30 - 60 - 100 - 180 - 300 mg/l $Cl^-$ MColortest™ |
| | Cl-2 |
| Numéro d'Enregistrement REACH | Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3. |

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|---|---|
| Utilisations identifiées | Réactif pour analyses<br>Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals (www.merckgroup.com). |

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| Société | Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440 |
| Service responsable | LS-QHC * e-mail: prodsafe@merckgroup.com |

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

## SECTION 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Oral(e), H302

Toxicité aiguë, Catégorie 3, Dermale, H311

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, H373

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H400

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage.(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

*Pictogrammes de danger*

*Mention d'avertissement*

Danger

*Mentions de danger*

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*Conseils de prudence*

Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

Intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P308 + P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Etiquetage réduit (≤125 ml)**

*Pictogrammes de danger*

*Mention d'avertissement*

Danger

*Mentions de danger*

H311 Toxique par contact cutané.

*Conseils de prudence*

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

P308 + P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contient: Thiocyanate de mercure(II)

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

Nature chimique Solution dans le DMSO.

### 3.1 Substance

Non applicable

### 3.2 Mélange

**Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

*Nom Chimique (Concentration)*

| No.-CAS | Numéro d'enregistrement | Classification |
|---|---|---|
| Méthanol *(>= 1 % - < 3 % )* | | |

*La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.*

| | | |
|---|---|---|
| 67-56-1 | 01-2119433307-44-XXXX | Liquide inflammable, Catégorie 2, H225<br>Toxicité aiguë, Catégorie 3, H301<br>Toxicité aiguë, Catégorie 3, H331<br>Toxicité aiguë, Catégorie 3, H311<br>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 1, H370 |

Thiocyanate de mercure(II) *(>= 1 % - < 2 % )*

| | | |
|---|---|---|
| 592-85-8 | *) | Toxicité aiguë, Catégorie 2, H330<br>Toxicité aiguë, Catégorie 1, H310<br>Toxicité aiguë, Catégorie 2, H300<br>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, H373<br>Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H400<br>Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H410<br>Facteur M: 100 |

*) Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la sub stance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'artic le 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

*Conseils généraux*

Le secouriste doit se protéger.

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'intoxication, les composés du mercure agissent comme un poison pour les cellules et le protoplasme. Symptômes d'une intoxication aiguë: le contact avec les yeux entraîne des lésions graves. En cas d'ingestion et d'inhalation de poussières, lésion des muqueuses du tube digestif et des voies respiratoires (goût métallique, nausée, vomissement, douleurs abdominales, diarrhées sanglantes, brûlures intestinales, oedème de la glotte, pneumonie d'aspiration); chute de tension, troubles du rythme cardiaque, collapsus circulatoire et insuffisance rénale; intoxication chronique: inflammation de la cavité buccale avec perte des dents et stomatite mercurielle. Les manifestations principales affectent le système nerveux central (troubles du langage, de la vue, de l'ouïe, de la sensibilité, perte de mémoire, irritabilité, hallucinations, délire etc.).
Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée.
effets irritants, Somnolence, Vertiges, narcose, excitation, spasmes, ivresse, Nausée, Vomissements, Migraine, cécité, Troubles visuels, Coma

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'information disponible.

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction
*Moyens d'extinction appropriés*
Eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre sèche

*Moyens d'extinction inappropriés*
Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Combustible.
En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.
En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Oxydes de soufre, vapeurs de mercure, azote oxydes

### 5.3 Conseils aux pompiers
*Équipements de protection particuliers des pompiers*
Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

*Information supplémentaire*
Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

## SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Conseil pour les secouristes:

Equipement de protection, voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10). Absorber avec prudence avec des produits d'absorption de liquides comme Chemizorb®. Eliminer les résidus. Nettoyer la zone.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger*

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange. Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion*

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

*Mesures d'hygiène*

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Conditions de stockage*

Bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

*Composants*

| Base | Valeur | Valeurs limites seuil | Remarques |
|---|---|---|---|
| *Méthanol (67-56-1)* | | | |
| INRS (FR) | Désignation de peau | | Peut être absorbé par la peau. |
| | Valeur Limite de Moyenne d'Exposition | 200 ppm<br>260 mg/m3 | Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC) |
| | Valeur Limite Court Terme | 1.000 ppm<br>1.300 mg/m3 | Limite Indicative |
| *Thiocyanate de mercure(II) (592-85-8)* | | | |
| EU ELV | Moyenne pondérée dans le temps (TWA) : | 0,02 mg/m3 | Indicatif<br>Exprimé comme: en Hg |
| INRS (FR) | Désignation de peau | | Peut être absorbé par la peau.<br>Exprimé comme: en Hg |
| | Valeur Limite de Moyenne d'Exposition | 0,1 mg/m3 | Limite Indicative<br>Exprimé comme: en Hg |

### Dose dérivée sans effet (DNEL)

*Méthanol (67-56-1)*

| | | | |
|---|---|---|---|
| DNEL travailleurs, court terme | Effets systémiques | dermal(e) | 40 mg/kg Poids du corps |
| DNEL travailleurs, court terme | Effets systémiques | par inhalation | 260 mg/m3 |
| DNEL travailleurs, court terme | Effets locaux | par inhalation | 260 mg/m3 |
| DNEL travailleurs, long terme | Effets systémiques | dermal(e) | 40 mg/kg Poids du corps |
| DNEL travailleurs, long terme | Effets systémiques | par inhalation | 260 mg/m3 |
| DNEL travailleurs, long terme | Effets locaux | par inhalation | 260 mg/m3 |
| DNEL consommateur, court | Effets systémiques | dermal(e) | 8 mg/kg Poids du corps |
| DNEL consommateur, court | Effets systémiques | par inhalation | 50 mg/m3 |
| DNEL consommateur, court | Effets systémiques | oral | 8 mg/kg Poids du corps |
| DNEL consommateur, court | Effets locaux | par inhalation | 50 mg/m3 |
| DNEL consommateur, long terme | Effets systémiques | dermal(e) | 8 mg/kg Poids du corps |
| DNEL consommateur, long terme | Effets systémiques | par inhalation | 50 mg/m3 |
| DNEL consommateur, long terme | Effets systémiques | oral | 8 mg/kg Poids du corps |
| DNEL consommateur, long terme | Effets locaux | par inhalation | 50 mg/m3 |

### Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s atisfaire aux exigences des

normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

**Concentration prédite sans effet (PNEC)**

*Méthanol (67-56-1)*

| | |
|---|---|
| PNEC Eau douce | 154 mg/l |
| PNEC Sédiment d'eau douce | 570,4 mg/kg |
| PNEC Eau de mer | 15,4 mg/l |
| PNEC Sol | 23,5 mg/kg |
| PNEC Station d'épuration des eaux usées | 100 mg/l |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir section 7.1.

**Mesures de protection individuelle**

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

*Protection des yeux/du visage*

Lunettes de sécurité

*Protection des mains*

contact total:

| | |
|---|---|
| Matière des gants: | polychloroprène |
| Épaisseur du gant: | 0,65 mm |
| Délai de rupture: | > 480 min |

contact par éclaboussures:

| | |
|---|---|
| Matière des gants: | latex de caoutchouc |
| Épaisseur du gant: | 0,6 mm |
| Délai de rupture: | > 240 min |

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 720 Camapren® (contact total), KCL 706 Lapren® (contact par éclaboussures).
Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

*Autres équipement de protection*

Tenue de protection antistatique ignifuge.

*Protection respiratoire*
nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.
Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| Forme | liquide |
| Couleur | incolore |
| Odeur | inodore |
| Seuil olfactif | Non applicable |
| pH | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion | Pas d'information disponible. |
| Point d'ébullition | Pas d'information disponible. |
| Point d'éclair | Pas d'information disponible. |
| Taux d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Pas d'information disponible. |
| Limite d'explosivité, inférieure | Pas d'information disponible. |
| Limite d'explosivité, supérieure | Pas d'information disponible. |
| Pression de vapeur | Pas d'information disponible. |
| Densité de vapeur relative | Pas d'information disponible. |
| Densité | 1,11 gcm3<br>à 20 °C |
| Densité relative | Pas d'information disponible. |

| | |
|---|---|
| Hydrosolubilité | à 20 °C<br>soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Pas d'information disponible. |
| Température de décomposition | Pas d'information disponible. |
| Viscosité, dynamique | Pas d'information disponible. |
| Propriétés explosives | Non classé parmi les explosifs. |
| Propriétés comburantes | non |

### 9.2 Autres données

non

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion avec :

acétylides, halogénures organiques, perchlorates, Des chlorures d'acide, halogénures non métalliques, composés du fer (III), nitrates, fluorures, chlorates, hydrures, acide perchlorique, Oxydes de phosphore, Acide nitrique, composés de l'argent, composés du silicium, silanes, halogénures d'acides

Réactions exothermiques avec :

composés de bore, dérivés oxo-halogénés, Potassium, sodium, Oxydants forts, halogénures de phosphore, réducteurs forts, Des chlorures d'acide, Acides forts, sel d'argent, azote dioxyde

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:

permanganate de potassium

### 10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement

### 10.5 Matières incompatibles

matières plastiques distinctes, Métaux

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie: voir paragraphe 5.

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Mélange**

*Toxicité aiguë par voie orale*
Estimation de la toxicité aiguë: 1.425 mg/kg
Méthode de calcul
Symptômes: Nausée, Vomissements

*Toxicité aiguë par inhalation*
Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l; 4 h ; vapeur
Méthode de calcul
Symptômes: Irritations des voies respiratoires.

*Toxicité aiguë par voie cutanée*
Estimation de la toxicité aiguë : 257,64 mg/kg
Méthode de calcul

*Irritation de la peau*
irritation légère Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée.

*Irritation des yeux*
irritation légère

*Sensibilisation*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Mutagénicité sur les cellules germinales*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Cancérogénicité*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité pour la reproduction*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Tératogénicité*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique*
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée*
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée avec il mélange.

*Danger par aspiration*
Ces informations ne sont pas disponibles.

### 11.2 Information supplémentaire

Effets systémiques:
acidose, chute de tension, excitation, spasmes, ivresse, Vertiges, Somnolence, Migraine, Troubles visuels, cécité, narcose, Coma
Les symptômes peuvent être retardés.
Lésion de:

Foie, Reins, Cardiaque, Système nerveux central, Lésion irréversible du nerf optique.
En cas d'intoxication, les composés du mercure agissent comme un poison pour les cellules et le protoplasme. Symptômes d'une intoxication aiguë: le contact avec les yeux entraîne des lésions graves. En cas d'ingestion et d'inhalation de poussières, lésion des muqueuses du tube digestif et des voies respiratoires (goût métallique, nausée, vomissement, douleurs abdominales, diarrhées sanglantes, brûlures intestinales, oedème de la glotte, pneumonie d'aspiration); chute de tension, troubles du rythme cardiaque, collapsus circulatoire et insuffisance rénale; intoxication chronique: inflammation de la cavité buccale avec perte des dents et stomatite mercurielle. Les manifestations principales affectent le système nerveux central (troubles du langage, de la vue, de l'ouïe, de la sensibilité, perte de mémoire, irritabilité, hallucinations, délire etc.).
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Composants**

*Méthanol*

*Toxicité aiguë par voie orale*
LDLO homme: 143 mg/kg (RTECS)

Estimation de la toxicité aiguë: 100,1 mg/kg
Avis d'expert

*Toxicité aiguë par inhalation*
CL50 Rat: 131,25 mg/l; 4 h ; vapeur (ECHA)

*Toxicité aiguë par voie cutanée*
DL50 Lapin: env. 17.100 mg/kg (Fiche de données de sécurité extér.)

Estimation de la toxicité aiguë : 300,1 mg/kg
Avis d'expert

*Irritation de la peau*
Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
(ECHA)

*Irritation des yeux*
Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
(ECHA)

*Sensibilisation*
Test de sensibilisation: Cochon d'Inde
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 406

*Toxicité à dose répétée*
Rat
mâle et femelle
Inhalation
vapeur
28 jr
quotidien
NOAEL: 6,66 mg/l

OCDE ligne directrice 412
Toxicité subaiguë

Rat
mâle et femelle
Inhalation
365 jr
quotidien
NOAEL: 0,13 mg/l
LOAEL: 1,3 mg/l
OCDE ligne directrice 453

*Mutagénicité sur les cellules germinales*
*Génotoxicité in vivo*
Test du micronoyau
Souris
mâle et femelle
Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 474

*Génotoxicité in vitro*
Test de Ames
Salmonella typhimurium
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 471

Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

*Thiocyanate de mercure(II)*
*Toxicité aiguë par voie orale*
DL50 Rat: 46 mg/kg (RTECS)

*Toxicité aiguë par inhalation*
Estimation de la toxicité aiguë: 0,051 mg/l; poussières/brouillard
Avis d'expert

*Toxicité aiguë par voie cutanée*
Estimation de la toxicité aiguë : 5,1 mg/kg
Avis d'expert

## SECTION 12. Informations écologiques

### Mélange

### 12.1 Toxicité
Pas d'information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité c himique n'est requise/n'est menée.

**12.6 Autres effets néfastes**

*Information écologique supplémentaire*

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

**Composants**

*Méthanol*

*Toxicité pour les poissons*
Essai en dynamique CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 15.400 mg/l; 96 h
US-EPA

*Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques*
EC5 E. sulcatum: > 10.000 mg/l; 72 h (bibliographie)

CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ): > 10.000 mg/l; 48 h (IUCLID)

*Toxicité pour les algues*
Essai en statique CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): env. 22.000 mg/l; 96 h
OCDE Ligne directrice 201

*Toxicité pour les bactéries*
EC5 Pseudomonas fluorescens: 6.600 mg/l; 16 h (IUCLID)

Essai en statique CI50 boue activée: > 1.000 mg/l; 3 h
Contrôle analytique: oui
OCDE Ligne directrice 209

*Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)*
NOEC Oryzias latipes (Killifish rouge-orange): 7.900 mg/l; 200 h
(Fiche de données de sécurité extér.)

*Biodégradabilité*
99 %; 30 jr
OCDE Ligne directrice 301D
Facilement biodégradable.

*Demande Biochimique en Oxygène (DBO)*
600 - 1.120 mg/g (5 jr)
(IUCLID)

*Demande Chimique en Oxygène (DCO)*
1.420 mg/g
(IUCLID)

*Besoin théorique en oxygène (ThOD)*
1.500 mg/g
(bibliographie)

*Ratio BOD/ThBOD*
DBO5 76 %
Essai de fiole fermée

*Coefficient de partage: n-octanol/eau*
log Pow: -0,77
(expérimental)
(bibliographie) Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

*Stabilité dans l'eau*
2,2 a
Réaction avec les radicaux hydroxyles (IUCLID)

### *Thiocyanate de mercure(II)*

*Toxicité pour les poissons*
CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 0,15 mg/l; 96 h (bibliographie)

*Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques*
CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ): 0,0052 mg/l; 48 h (bibliographie)

*Toxicité pour les algues*
IC50 Ankistrodesmus falcatus: 0,162 mg/l; 96 h (recherche propre)

*Facteur M*
100

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

*Méthodes de traitement des déchets*
Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local es et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les con teneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les pr ocessus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous conta cter en cas de questions supplémentaires.

## SECTION 14. Informations relatives au transport

### Transport par route (ADR/RID)

| | |
|---|---|
| **14.1 Numéro ONU** | UN 3316 |
| **14.2 Nom d'expédition des Nations unies** | Trousse chimique |
| **14.3 Classe** | 9 |
| **14.4 Groupe d'emballage** | II |
| **14.5 Dangereux pour l'environnement** | -- |
| **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | oui |
| Code de restriction en tunnels | E |

### Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Non pertinent

### Transport aérien (IATA)

| | |
|---|---|
| **14.1 Numéro ONU** | UN 3316 |
| **14.2 Nom d'expédition des Nations unies** | CHEMICAL KIT |
| **14.3 Classe** | 9 |
| **14.4 Groupe d'emballage** | II |
| **14.5 Dangereux pour l'environnement** | -- |
| **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | non |

### Transport maritime (IMDG)

| | |
|---|---|
| **14.1 Numéro ONU** | UN 3316 |
| **14.2 Nom d'expédition des Nations unies** | CHEMICAL KIT |
| **14.3 Classe** | 9 |
| **14.4 Groupe d'emballage** | II |
| **14.5 Dangereux pour l'environnement** | -- |
| **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | oui |
| No EMS | F-A S-P |

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non pertinent

LES INDICATIONS DE TRANSPORT S'APPLIQUENT A L'EMBALLAGE ENTIER !

## SECTION 15. Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*Réglementations UE*

| | |
|---|---|
| Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) | 96/82/EC<br>Toxique<br>2<br>Quantité 1: 50 t<br>Quantité 2: 200 t<br><br>SEVESO III<br>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT<br>E1<br>Quantité 1: 100 t<br>Quantité 2: 200 t |
| Restrictions professionnelles | Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la ma ternité conformément à Dir 92/85/CEE ou les réglementations nationales p lus sévères, le cas échéant. |

| | |
|---|---|
| Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone | non réglementé |
| Réglementation (CE) N 850/2004 du Parlement européen et du Conseil européen du 29 avril 2004 sur les polluants organiques persistants et modifia nt la directive 79/117/CEE | non réglementé |

| | |
|---|---|
| Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) | Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57). |

*Législation nationale*

Classe de stockage 6.1A

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

## SECTION 16. Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

| | |
|---|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H300 | Mortel en cas d'ingestion. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H310 | Mortel par contact cutané. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés**
Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous h ttp://www.wikipedia.org.

**Représentation régionale**
Millipore SAS * 39 Route Industrielle de la Hardt * 67120 Molsheim * France * Tél.: +33 (0) 825 045 645 * Fax: +33(0)825 045 644 * Email: FRCustomerService@merckgroup.com * Order On-line: www.millipore.com

*Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.*